



Divulgation d'informations personnelles par l'employeur.

Par **Clotilde norca**, le **18/05/2022** à **22:42**

Bonjour j'ai déclaré ma grossesse à mon employeur. La gestionnaire Rh a répondu à mon mail non pas à moi mais à mon mari qui travaille dans la même entreprise qye moi sans aucune autorisation de ma part.

A telle le droit de divulguer ma grossesse à mon mari ?

Elle a ensuite dit que c'était simplement une erreur de destinataire. Cependant je ne comprend pas qu'on puisse commettre de telle erreur avec des informations si sensible.

Par **Prana67**, le **19/05/2022** à **07:53**

Bonjour,

Lorsque l'employeur sait qu'une salariée est enceinte il a des mesures spécifiques à mettre en place. Il doit donc forcément communiquer sur votre état qui de toute façon se verra tôt ou tard.

Votre mari n'était pas au courant que vous étiez enceinte ?

Par **Clotilde norca**, le **19/05/2022** à **22:00**

Bonsoir . Non mon mari n'était pas au courant j'attendais notre anniversaire pour lui annoncer . Mais je ne comprend pas mon employeur a donc le droit de transférer mes informations mon mari ?

Par **Louxor_91**, le **20/05/2022** à **18:38**

Bonjour,

non la RH n'avait pas à divulger ceci à qui que ce soit ! Même à votre mari ! Cependant avec le même patronyme, l'erreur de destinataire est certainement la raison de cette indiscretion ?

Par **Prana67**, le **21/05/2022** à **15:52**

Pas d'accord Louxor. L'employeur doit communiquer un minimum lorsqu'une salariée est enceinte. Selon le poste occupé il faut l'aménager, lui donner de l'aide si c'est physique. Dans certaines entreprises les femmes enceintes peuvent partir plus tôt ou faire leur visite chez le médecin pendant les heures de travail, etc... Plein de raisons qui peuvent obliger un employeur à communiquer un minimum si une salariée est enceinte. Bien sur, il ne s'agit pas de l'afficher dans l'entreprise, mais la hiérarchie et les collègues proches devraient être au courant.

Pour le reste je suis d'accord avec vous, le RH s'est probablement trompé de destinataire.

Par **miyako**, le **22/05/2022** à **19:08**

Bonsoir,

L'information a été divulguée à votre mari qui normalement le savait; je ne vois vraiment pas ce qui peut vous choquer en cela. L'employeur n'a pas failli à son devoir de réserve. Il n'a pas communiqué à des tiers, mais au conjoint. Je ne vois vraiment rien d'anormal à cela.

Cordialement

Par **Louxor_91**, le **23/05/2022** à **11:42**

@ Miyako; le mari n'était pas au courant ! Madame voulait lui en faire la surprise ! Pour l'entreprise, ces 2 personnes sont 2 employés distincts ! Qu'ils soient mariés ou pas ne change rien ! Ce qui est dit à l'un n'a pas à être divulgué à l'autre. Si l'un des 2 subit un avertissement, la RH n'a pas à le porter à la connaissance de l'autre ? Si ?